

DECRET N° 95-137 DU 2 AOUT 1995

portant nomination de Monsieur
(MOUDIONGUI-CAMBEAU Rigobert) en qualité
de directeur du contrôle des travaux à
la direction générale des travaux publics.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du
statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-1021 du 28 Décembre 1991 portant attri-
butions et organisation du ministère des travaux publics, de la cons-
truction et de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités
allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination
des membres du Gouvernement.

D E C R E T E :

Article premier : Monsieur (MOUDIONGUI-CAMBEAU Rigobert), ingénieur du
génie civil, est nommé directeur du contrôle des travaux à la direction
générale des travaux publics, en remplacement de Monsieur (MBAUCAUD
Jean Mathieu) appelé à d'autres fonctions.

.../...

Article 2 : Monsieur (MOUDIONGUI-CAMBEAU Rigobert) percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur (MOUDIONGUI-CAMBEAU Rigobert) sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 2 AOUT 1995

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Equipement
et des Travaux Publics,

Lambert G A L I B A L I.-

Le Ministre de l'Economie et des
Finances chargé du Plan et de la
Prospective,

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.-